

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur des Productions Agricoles (Polyculture-Élevage et Grandes Cultures) – ARDENNES (08)

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Productions agricoles.

Sources du tableau : OREF Grand Est, publication « Agriculture en Région Grand Est (Grandes Cultures et Polyculture-Élevage) : besoins en compétences et offre de formation existante » du 16 décembre 2025, complétée par les données et cartographies mobilisées lors de la séance de consolidation OREF du 6 octobre 2025, notamment l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2025 de France Travail.

Synthèse des données clés

Indicateur	Ardennes	Repère de comparaison
Profil dominant	Polyculture et/ou élevage 58,4 % / grandes cultures 41,5 %	Grand Est : polyculture et/ou élevage 32,1 % / grandes cultures 32,7 %
Poids régional	6,4% des exploitations (6e rang)	-
Recrutements prévus (BMO 2025)	190 projets ; difficulté à recruter : 31,6% (9e rang en volume)	Grand Est : 7 590 projets
Effectifs scolaires et apprentis - polyculture-élevage et grandes cultures	194 jeunes (rentrée 2024)	Grand Est : 2 143 jeunes sur le même périmètre

Précisions de lecture : la catégorie Agreste « polyculture et/ou élevage » agrège plusieurs spécialisations et ne correspond pas à la seule part des exploitations associant cultures et élevage. Les effectifs correspondent à la rentrée 2024 et agrègent les formations initiales scolaires et en apprentissage du périmètre polyculture-élevage et grandes cultures recensées par l'OREF ; la formation continue n'est pas comprise. Les projets BMO couvrent les cinq familles de métiers agricoles retenues par l'OREF, soit un champ plus large que ce périmètre. Les valeurs départementales sont arrondies à la dizaine et constituent un signal à instruire localement, non une conclusion automatique sur l'offre de formation.

Analyse territoriale

Les Ardennes présentent un profil agricole spécifique dans le Grand Est : à la différence de certains territoires viticoles régionaux, la viticulture y est quasi absente. L'agriculture ardennaise se caractérise par un poids important de la catégorie statistique « polyculture et/ou élevage », supérieur à la moyenne régionale. Cette catégorie étant large, elle ne mesure pas à elle seule la part exacte des exploitations associant cultures et élevage. Les valeurs chiffrées correspondantes sont reprises dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Cette spécificité invite à porter une attention particulière aux besoins de formation liés aux systèmes de polyculture-élevage, à la gestion de l'élevage et aux compétences d'organisation du travail, dans un contexte de progression du salariat agricole. Les Ardennes présentent ainsi un profil contrasté, avec des intentions de recrutement relativement modérées au regard des autres départements.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Systèmes de polyculture-élevage et ateliers d'élevage ardennais** : apprécier les besoins liés à la conduite des ateliers, à l'articulation cultures-élevage et à l'organisation du travail.
2. **Accès aux parcours et continuité vers l'emploi ou l'installation à apprécier** : instruire les conditions locales liées aux zones de recrutement, aux stages, à l'apprentissage, à la formation continue et aux mobilités.
3. **Organisation du travail et accès progressif aux fonctions techniques ou d'encadrement** : apprécier avec les acteurs locaux les effets de la progression du salariat agricole sur les compétences attendues, notamment en coordination d'équipe et en conduite d'ateliers, puis objectiver les tensions signalées au regard des volumes déclarés.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement des données OREF Grand Est, BMO France Travail 2025, cartographie emploi-formation de l'OREF Grand Est et recommandations sectorielles Productions agricoles.

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, des bassins d'emploi et des zones de recrutement des établissements, et non uniquement à partir des limites administratives du département. Pour les Ardennes, les données disponibles font apparaître un volume de projets de recrutement relativement modéré au regard des autres départements, avec des tensions différenciées selon les familles de métiers.

La feuille de route ne propose pas d'arbitrage de carte : elle identifie les points à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

- quels besoins de compétences seraient à préciser pour les systèmes de polyculture-élevage et les ateliers d'élevage ardennais, notamment pour l'articulation cultures-élevage et la conduite des ateliers ?
- où les compétences liées à l'organisation du travail, à la coordination d'équipe et au management sont-elles déjà abordées dans les parcours existants ? Quels compléments seraient à examiner si des écarts sont confirmés localement dans un contexte de progression du salariat ?
- les tensions signalées sur l'élevage et les fonctions techniques ou d'encadrement sont-elles confirmées localement ? Quels métiers ou bassins seraient concernés, compte tenu des volumes de projets déclarés ?

- comment l'offre existante dans et autour des Ardennes s'articule-t-elle avec les zones de recrutement et les parcours vers l'emploi ou l'installation ? Quelles conditions d'accès aux stages, à l'apprentissage et à la formation continue seraient à préciser ?
-

C. AXES DE RÉFLEXION

Le diagnostic territorial suggère trois axes de réflexion pour l'offre de formation dans les Ardennes.

Préciser les besoins des systèmes de polyculture-élevage et des ateliers d'élevage ardennais. Les compétences liées à l'articulation cultures-élevage, à la conduite des ateliers et à l'organisation du travail sont à apprécier avec les acteurs locaux.

Apprécier l'organisation du travail et l'accès progressif aux fonctions techniques ou d'encadrement. Les effets de la progression du salariat, les compétences déjà présentes dans les parcours et les tensions déclarées sont à examiner au regard des besoins confirmés et des volumes de projets.

Articuler l'offre et l'accès aux parcours dans et autour des Ardennes. Les zones de recrutement, les stages, l'apprentissage, la formation continue et les continuités vers l'emploi ou l'installation sont à examiner selon les conditions locales.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : croisement des recommandations sectorielles Productions agricoles, des données OREF Grand Est, BMO France Travail 2025 et des éléments d'analyse territoriale. Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d'action. Ils donnent une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire.

1. Partager une lecture plus fine des besoins ardennais liés aux systèmes de polyculture-élevage : équilibre cultures-élevage, conduite d'ateliers, organisation du travail et compétences attendues.
2. Objectiver, avec France Travail, l'OREF et les partenaires professionnels, les tensions signalées sur l'élevage, les fonctions techniques et l'encadrement, en tenant compte des volumes, qualifications, mobilités et viviers disponibles.
3. Consolider la lecture de l'offre et des parcours existants dans et autour des Ardennes : formations en productions agricoles, apprentissage, formation continue, poursuites d'études, zones de recrutement et continuités vers l'emploi ou l'installation.
4. Examiner, selon les conditions locales, les mobilités et l'accès aux stages, à l'apprentissage ou aux interventions professionnelles, sans créer d'obligation nouvelle pour un établissement.